



**Communiqué de presse de  
l'Union Luxembourgeoise  
des Consommateurs  
(Lëtzebuerger Konsumenteschutz)**



**L'ULC et la déclaration sur l'état de la nation faite par le Premier ministre Jean-Claude Juncker**

**Le consommateur est prié de passer à la caisse**

L'ULC regrette profondément que dans sa déclaration sur l'état de la nation, le Premier ministre et ministre d'Etat Jean-Claude Juncker n'ait pas dit un seul mot au sujet des consommateurs et de leur pouvoir d'achat.

C'est néanmoins un fait qu'avec les coupures auxquelles le gouvernement entend procéder dans le budget social et les augmentations d'impôts envisagées (l'impôt de solidarité passe de 2,5 à 4 %, un impôt de crise de 0,8 % sera perçu sur tous les revenus, le taux maximum d'imposition passe de 38 à 39 %, pas d'adaptation du barème d'imposition), le revenu disponible de la grande majorité des ménages luxembourgeois diminuera, ce qui se traduira par une baisse sensible du pouvoir d'achat des consommateurs. Il faut également tenir compte du fait que la réduction des subventions que l'Etat accorde aux communes entraînera forcément une augmentation des taxes communales : cette mesure s'imposera aux communes, si elles veulent préserver leur équilibre budgétaire.

A l'heure actuelle, le Luxembourg note un taux d'inflation de 2,32 %, alors que l'inflation moyenne dans la zone euro n'est que de 1,5 %. Ce fait ne s'explique pas exclusivement par l'augmentation des prix de l'énergie.

Au vu de cette situation, l'ULC doute qu'un plafonnement de l'indice - qui n'est toujours pas écarté de façon définitive - puisse générer une accalmie au niveau des prix. On risque plutôt d'obtenir le résultat inverse, car une modulation de l'indice peut entraîner la disparition d'un frein essentiel de l'inflation.

Nous connaissons tous ce schéma courant qui veut qu'une augmentation des prix de revient des entreprises luxembourgeoises, par exemple suite à une augmentation des prix de l'énergie, se traduise par des prix de vente plus élevés. Les consommateurs sont les véritables victimes des diktats des spéculateurs sur le marché de l'énergie, car c'est bien sur eux que retombent les augmentations de coûts.

Il faudrait en tenir compte dans le cadre des discussions annoncées sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

L'on peut donc se demander si les mesures prévues, qui entraîneront une baisse du pouvoir d'achat, n'auront pas de répercussions contre-productives sur l'évolution conjoncturelle. Soucieux de faire davantage d'économies, les consommateurs pourront changer leurs habitudes d'achat et de consommation d'une façon bien plus sensible que jusqu'à présent. Et cela ne ferait certainement pas l'affaire des entreprises luxembourgeoises si nous aboutissions au pire des cas, c'est-à-dire à une récession de la consommation. On ne peut pas non plus exclure qu'il y aura encore plus de Luxembourgeois qui feront leurs achats au-delà des frontières, avec en conséquence une perte de la TVA correspondante pour l'Etat luxembourgeois.

Tout en ayant la plus grande compréhension pour la nécessité d'un redressement du budget de l'Etat, l'ULC demeure sceptique quant à l'impact conjoncturel des mesures proposées.

Les consommateurs sont en tout cas les grands perdants, car d'une part ils ne sont absolument pas responsables de l'actuelle crise conjoncturelle, et d'autre part ils doivent néanmoins accepter une baisse du pouvoir d'achat due à une diminution du revenu disponible et à des hausses de prix continues. Quant aux grands responsables de la crise financière et économique, ils ne sont pas poursuivis. Est-ce ainsi que se définit la politique favorable au consommateur et sociale du gouvernement?

Howald, le 10.05.2010